

4. Le mandat de cinq membres de la Commission, dont les noms seront tirés au sort parmi ceux qui en 1949 ont été élus pour une période indéfinie, prendra fin le 31 décembre 1964 et le mandat des cinq autres membres prendra fin le 31 décembre 1963 ;

### III

1. *Reconnait* l'importance qui s'attache à assurer une répartition géographique équitable dans la composition des commissions techniques ;

2. *Décide* que les élections destinées à pourvoir aux vacances créées par l'augmentation du nombre des commissions auront lieu lors de la reprise de la trente-deuxième session du Conseil, et que les pays appelés d'abord à siéger pour un an, deux ans ou trois ans respectivement seront désignés par tirage au sort ;

3. *Prie* le Secrétaire général d'informer les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et, pour la Commission des stupéfiants, les Etats membres des institutions spécialisées, de l'augmentation du nombre des membres de ces commissions, et de les inviter à lui faire savoir, avant le 1<sup>er</sup> décembre 1961, à quelles commissions ils envisagent de se porter candidats pour les élections qui auront lieu lors de la reprise de la trente-deuxième session du Conseil.

*1180<sup>e</sup> séance plénière,  
3 août 1961.*

### 847 (XXXII). Rapport de la Commission pour la souveraineté permanente sur les ressources naturelles

*Le Conseil économique et social,*

*Considérant* qu'il n'est pas suffisamment en mesure à sa présente session d'examiner comme il convient le rapport de la Commission pour la souveraineté permanente sur les ressources naturelles<sup>87</sup>,

*Décide* de transmettre à l'Assemblée générale pour sa seizième session le rapport de la Commission pour la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, accompagné des comptes rendus des débats du Conseil à ce sujet<sup>88</sup>, notamment les amendements<sup>89</sup> proposés à la résolution I A contenue dans l'annexe au rapport de la Commission.

*1181<sup>e</sup> séance plénière,  
3 août 1961.*

---

<sup>87</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, trente-deuxième session, Annexes, point 9 de l'ordre du jour, document E/3511.

<sup>88</sup> E/SR.1177 à 1179 et 1181.

<sup>89</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, trente-deuxième session, Annexes, point 9 de l'ordre du jour, documents E/L.914, E/L.915, E/L.918, E/L.919.